



Comment faire pour éviter qu'il se serve de mon fils

Par **HAMDAN**, le **02/03/2009** à **17:54**

J AIMERAIS SAVOIR SI MON EX CONCUBIN A DES DROITS SUR NOTRE FILS VOILA POUR RESUMER EN QUELQUES MOTS MON FILS VA AVOIR DIX ANS IL A ETE RECONNUE IL Y A 4 ANS A LA MAIRIE PAR SON PERE MAIS L ENFANT NE PORTE PAS LE NOM DE SON PERE EST CE QUE CELUI CI A DES DROITS PARENTAUX NOUS SOMMES SEPARER JE SAIS QU IL CHERCHE A AVOIR LA NATIONALITE FRANCAISE CAR IL MA PRIS LE CERTIFICAT DE NATIONALITE DE MON FILS ET NE VEUT PAS ME LE RENDRE JE SAIS AUSSI QU IL A ETE A L ECOLE DE MON FILS POUR AVOIR DES CERTIFICATS DE SCOLARITE DE L ENFANT ET LA SA FAIT 4 MOIS QU IL M ENVOYE DES MANDATS QUE JE DOIS JE FAIRE POUR EVITER QU IL SE SERVE DE NOUS AFIN D ARIVER A CES FIN JE VOUS REMERCIE D AVANCE POUR LES CONSEILS QUE VOUS POUVEZ M APPORTER

CORDIALEMENT